



Motobécane
Club de France



Le Président,

Sainte Anne, le 18 avril 2011

FFVE
BP 400068
92105 BOULOGNE BILLANCOURT cedex

A l'attention de Monsieur Delagneau

Monsieur le Président

Avant de régler notre cotisation, nous aimerions connaître votre plan d'action en ce qui concerne le contrôle technique des deux roues.

Nous tenons à vous informer par la présente que nous sommes en complet désaccord avec les propos tenus au nom de la FFVE dans les lignes de LVM du 20 janvier 2011 par P. LEPARC, votre vice président chargé des deux roues.

Nous comptons fermement que la FFVE agisse de sorte que le contrôle technique deux roues pour nos anciennes de plus de 30 ans ne soit pas appliqué. En effet, ces véhicules sont, comme vous le savez, l'objet de soins particuliers, roulent très peu et ne sont quasiment jamais impliqués dans des accidents (les assureurs, eux, l'ont d'ailleurs fort bien compris). Nous ne comprenons donc pas l'amélioration en termes de sécurité ou environnemental, qu'un contrôle technique pourrait apporter sur ce genre de deux roues, qu'ils soient en CG collection ou non. Les collectionneurs de cyclomoteurs viennent déjà de passer dans la douleur l'épreuve de l'immatriculation. Beaucoup d'entre eux possèdent plusieurs dizaines de véhicules (certains même, des centaines). L'impact économique d'un contrôle technique payant risque de compromettre à tout jamais ce patrimoine que la FFVE est normalement destinée à aider à préserver.

Merci de votre réponse que nos adhérents et sympathisants attendent impatiemment
Publication dans notre revue club Obsession et dans notre site internet

Croyez Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués

Jean Farge